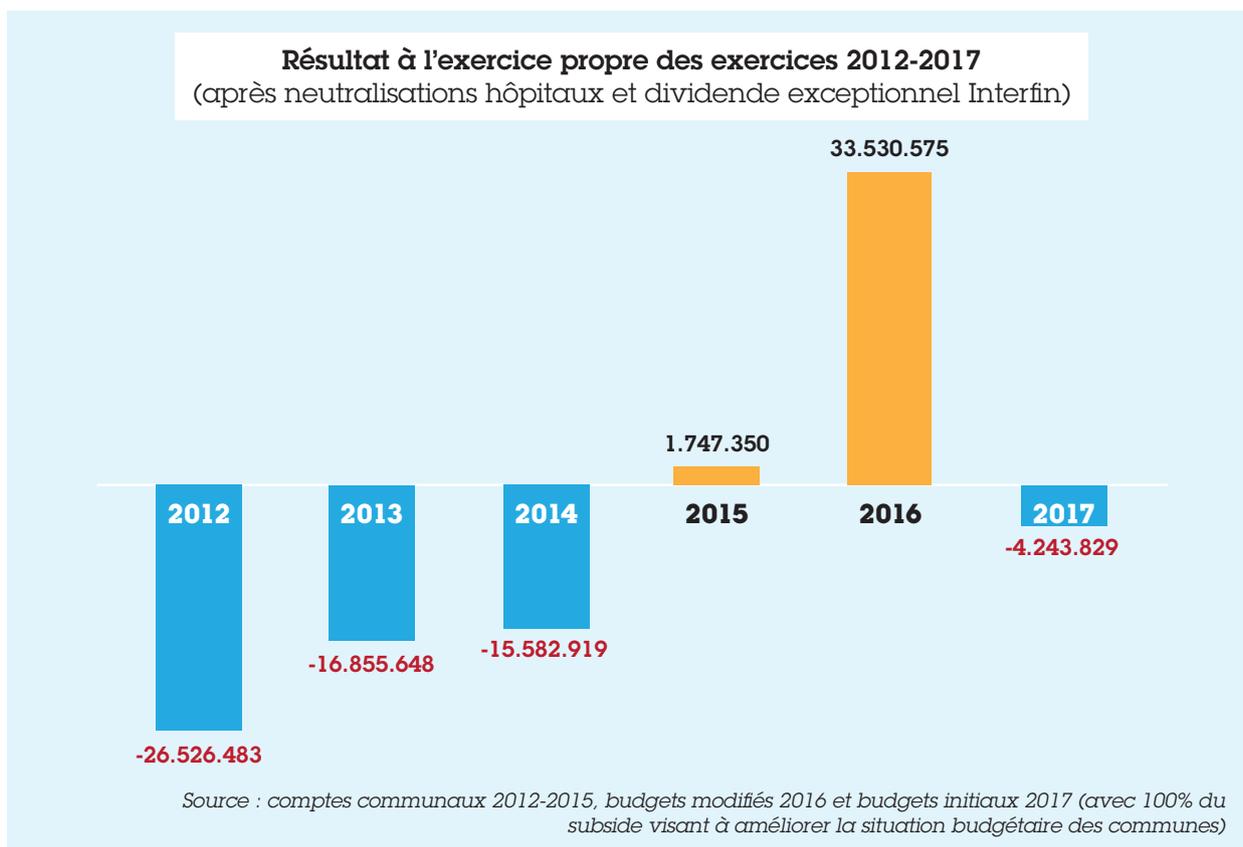


LES BUDGETS COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2017

Résultat exercice propre



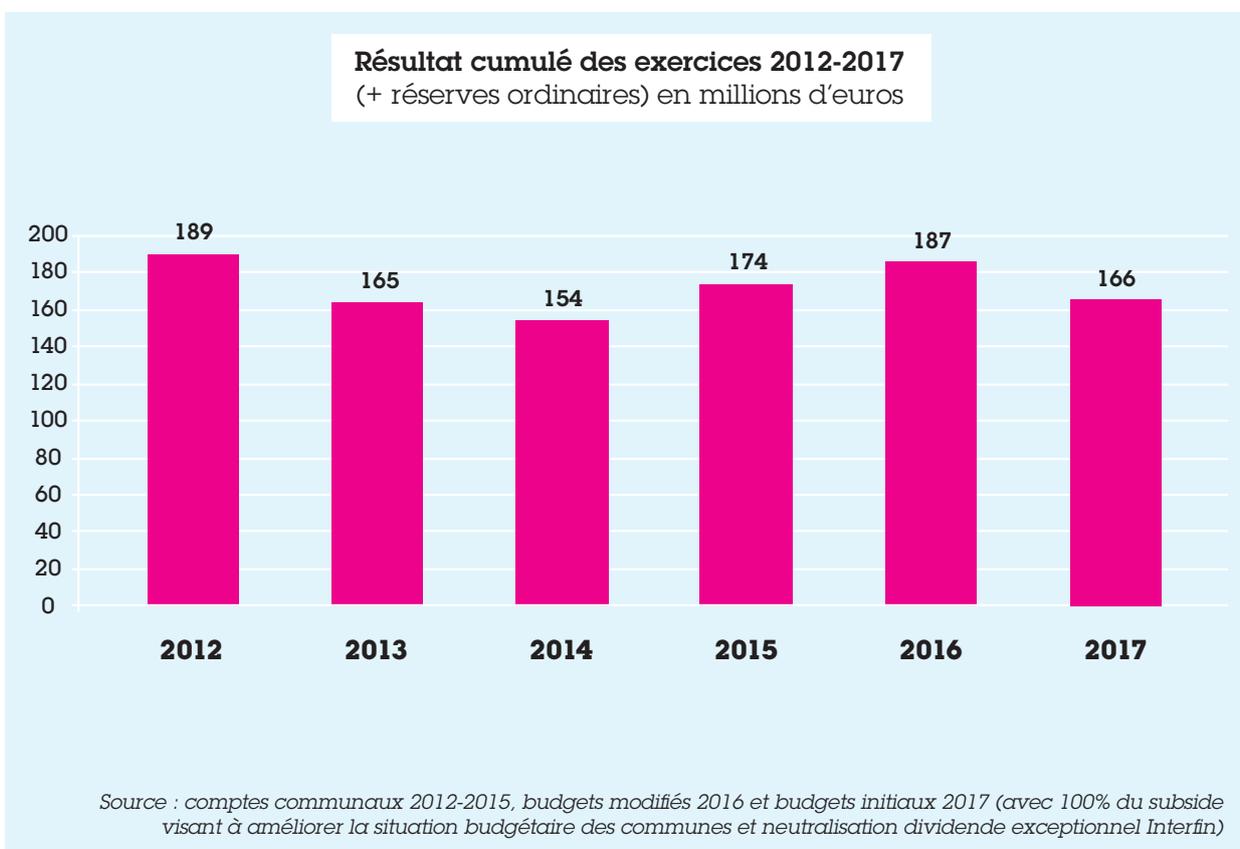
Les finances communales restent sous tension au regard des résultats des budgets de l'exercice 2017 et en particulier au non-respect du principe d'équilibre budgétaire à l'exercice propre (en tenant compte du montant total du subside visant à l'amélioration de la situation budgétaire et en neutralisant le dividende exceptionnel Interfin). L'équilibre budgétaire est en effet extrêmement précaire de par la problématique de la perception des additionnels IPP et PRI qui constitue un risque majeur pouvant induire une volatilité des résultats des communes de manière peu prévisible.

Le mali de 4,2 millions d'euros affiché au sein des prévisions budgétaires initiales 2017 tient compte des deux éléments suivants :

- La circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2017 prévoyait l'inscription à 50% du montant du subside visant à améliorer la situation budgétaire des communes. Les montants définitifs sont identiques à ceux de 2016. Cela représente une augmentation de l'ordre de 15 millions d'euros. Le résultat des budgets a dès lors été adapté afin de tenir compte du montant total du subside;
- Un dividende exceptionnel Interfin d'un montant total de 58,1 millions d'euros est octroyé aux communes en 2017. Nous avons décidé de neutraliser ce montant dans la présente analyse, s'agissant d'une recette exceptionnelle.

À l'exception du cluster des communes résidentielles Sud-Est, l'ensemble des clusters présente un mali à l'exercice propre en 2017 (la majorité des communes, soit dix au total, est d'ailleurs en mali).

Résultat cumulé et réserves ordinaires



Le résultat cumulé, additionné des réserves ordinaires, fait face à une érosion le faisant passer de 189 millions d'euros en 2012 à 166 millions d'euros en 2017. Cette situation démontre la nécessité, pour les communes, de puiser dans leurs réserves, vu les difficultés croissantes auxquelles elles doivent faire face.

Recettes et dépenses

L'analyse des recettes montre le poids croissant des recettes de PRI (29,7% en 2017 contre 27,4% en 2014) et de la fiscalité (11% en 2017 contre 10,7% en 2014 et 9,3% en 2009) au sein des recettes courantes, tandis que la part du rendement de l'IPP s'amenuise au fil des ans (10,3% en 2017 contre 11% en 2014 et 12,3% en 2009) dans le contexte de la dégradation graduelle des revenus des bruxellois au cours de la décennie écoulée, de même que les dividendes et intérêts créditeurs.

Aujourd'hui, s'assurer de la pérennité des recettes se révèle être un défi majeur impactant la santé financière globale des communes. En effet, les communes sont de plus en plus exposées à des dégrèvements fiscaux et à des retards d'enrôlement, qui altèrent lourdement les recettes de PRI et d'IPP. On constate que les recettes inhérentes aux additionnels IPP sont les plus volatiles. En effet, suite à une modification du calendrier des envois des avertissements extraits de rôle en 2015, les recettes attendues par les communes ont été amputées de plus de 50 millions. Ces recettes sont d'ailleurs en baisse de 54 millions d'euros entre 2014 et 2015. Le rattrapage s'est produit en 2016 et le produit de l'IPP est donc logiquement attendu à la baisse en 2017 (-35,4 millions d'euros, soit -14%, selon les prévisions budgétaires). Les données du SPF Finances permettent d'anticiper que 2016 aura également été une mauvaise année au niveau du PRI, puisque le montant total attribué fut similaire à celui de 2015, dans un contexte où les taux des centimes additionnels ont fortement progressé dans 3 communes entre 2015 et 2016. Si les droits constatés nets ont bel et bien augmenté de près de 25 millions par rapport à l'exercice 2015, l'effet positif de cette augmentation a été entièrement neutralisé par le retard dans la perception du PRI par le SPF Finances,

reportant ainsi l'impact positif attendu sur l'année 2017. Les prévisions budgétaires prévoient en effet une hausse de l'ordre de 37,7 millions d'euros (soit 6,5%) entre 2016 et 2017.

Quant aux dépenses courantes, leur répartition est la suivante en 2017: les dépenses de personnel atteignent 41,5%, les dotations aux CPAS et aux zones de police atteignent respectivement 14,3% et 16,1%, les dépenses de fonctionnement atteignent 11,2% et les charges de la dette atteignent 9,7%. Cette répartition reste relativement stable par rapport à 2016.

On constate que certaines dépenses augmentent plus vite que d'autres sur la période 2012/2017. Il s'agit essentiellement des dépenses suivantes :

- cotisations de pension + 21,96% ;
- dotations aux zones de police + 13,84% ;
- dotations aux CPAS + 19,86%.

Malgré ce contexte contraignant, les dépenses d'investissements (hors régies) de plus de 275 millions d'euros en 2015 se situent à un niveau élevé mais en recul par rapport aux deux années précédentes qui étaient exceptionnelles au regard des dix dernières années. Les projets d'investissements atteignent un montant de 539 millions d'euros pour l'exercice 2016 et 617 millions d'euros pour l'exercice 2017. Notons qu'il s'agit des crédits d'investissements inscrits dans les budgets communaux. Ce montant doit donc être nuancé au vu des écarts importants qui existent entre les prévisions budgétaires et les réalisations du compte. En moyenne sur la période 2011-15, le taux moyen de réalisation des dépenses d'investissements des communes bruxelloises était de 55%.